Réf.: SEF-PF/2023-097

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L.613-1, L. 631-1 et suivants, L. 712-2 et R . 631-1 et suivants du Code de l'Éducation ;
- **VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics ;
- **VU l'arrêté du 19 juillet 2011** relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- VU la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- **VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université **n° DAJ/n°2021-425** ;
- **VU** les propositions du Directeur de l'UFR de Médecine

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2023–2024 sont composés des personnes désignées ci-après :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2ème année D.F.G.S.Ma. 2 Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3ème année D.F.G.S.Ma. 2 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 1ère année D.F.A.S.Ma. 1 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 2ème année D.F.A.S.Ma. 2 Président : Arnaud GIACOMETTI, ou sa représentante Carole ACCOLAS

Membres: Theodora BEJAN-ANGOULVANT

Isabelle BOIDRON-BALLIGAND

Anne DEBORD

Patrice DIOT, ou son représentant Henri MARRET

Joëlle FERNANDES
Marc LAFFON
Céline LASSERRE
Evelyne MOUGENEZ
Caroline QUELEN
Claire PERRIN
Franck PERROTIN
Véronique RIEU

Membres suppléants :

Caroline DIGUISTO Nathalie FLAMENT Fabrice GUERIF Gilles PAINTAUD Chloé PEREIRA

Article 2: Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3: Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 10 janvier 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation, Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

Florent MALRIEU